



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud  
13800 ISTRES  
Site Web: [www.symcrau.com](http://www.symcrau.com)

## BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE  
Tél : 04.42.56.64.86  
Mail: [contact@symcrau.com](mailto:contact@symcrau.com)

Liste des pièces adressées le 10 DEC. 2020  
A  
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
<b>Délibération :</b> Délibération relative à la demande de subventions à l'Agence de l'Eau RMC et à la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur pour la préfiguration du SAGE de la Crau	N° 19/20	3 décembre 2020

Fait à Istres le 10 DEC. 2020

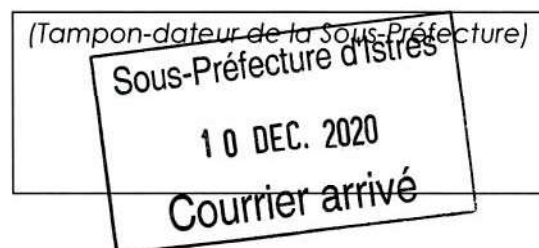
La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :





## Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 19/20

**Objet de la délibération :** Délibération relative à la demande de subventions à l'Agence de l'Eau RMC et à la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur pour la préfiguration du SAGE de la Crau

L'an deux mille vingt  
et le trois décembre  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN,

#### **Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, M. Jean-Michel BOCOIGNANO, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Xavier DUFOUR, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Louis LESCOT, M. André MANELLI, Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT

➤ Pour les membres à voix consultative : *néant*

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON  
M. Vincent BONFILLON à M. Jean-Louis PLAZY  
M. Olivier MICHEL à M. Jean-Pierre FRICKER

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 21
Procuration : 3
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 24

**Secrétaire de séance** : Daniel HIGLI

**Rapporteur** : Mme Céline TRAMONTIN

**VU** les statuts du SYMCRAU,

**VU** la délibération N°12/18 du 28 septembre 2018 portant sur l'engagement d'une réflexion en faveur de la pérennisation de la gestion patrimoniale conduite par le SYMCRAU sur les eaux souterraines en Crau,

**VU** la délibération N° 08/20 du 11 février 2020 portant sur l'approbation d'engager une démarche SAGE sur la Crau par le SYMCRAU, faisant mention du montant des demandes de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Régional pour la phase d'émergence,

**Considérant** l'intérêt d'une démarche SAGE pour mettre en œuvre une politique de gestion durable de la ressource en eau,

**Considérant** que la consultation des entreprises relative au marché d'accompagnement stratégique du SYMCRAU dans la conduite de la phase d'émergence du SAGE Crau a mis en exergue une surestimation des coûts dans le plan de financement initial,

Il convient de modifier le plan de financement initial en abaissant de 50% le poste de dépenses correspondant à l'étude (de 100 000€ à 50 000€) et en ajoutant l'acquisition d'un véhicule de service permettant de pourvoir aux nombreux déplacements occasionnés par la démarche SAGE.

### Le Comité :

**OUI** l'exposé de Mme la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**APPROUVE** la rectification du plan de financement relatif aux demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Régional pour la phase d'émergence du SAGE comme suit :

Poste	Montant TTC	AGENCE DE L'EAU		REGION		SYMCRAU	
<i>Etude Fonctionnement</i>	50 000€	50%	25 000 €	30%	15 000€	20%	10 000 €
<i>Communication et réception</i>	5 000 €	50%	2 500€	30%	1 500€	20%	1 000€
<i>Investissement lié à un nouveau véhicule</i>	20 000€	70%	14 000€	0%	0 €	30%	6 000€
<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>	<b>55,3%</b>	<b>41 500€</b>	<b>22%</b>	<b>16 500€</b>	<b>22,7%</b>	<b>17 000€</b>

**AUTORISE** la Présidente à signer la convention d'aide,

**AINSI** fait et délibéré à Salon de Provence, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion  
de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONTIN

